

COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 60
DÉCEMBRE 2024



Séance du Conseil Municipal du mardi 12 novembre 2024

Ce bulletin mensuel est une version simplifiée
de la séance du Conseil Municipal.

Retrouvez-le en intégralité en Mairie ou sur www.ballaison.fr



Ouverture de la séance à 19 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, M. MEYNET Jacques,
Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien,
M. TRAIN Raymond, Mme GREGOIRE Corinne,
M. THEVENOT Gérard, Mme BERTHOLON Stéphanie,
M. CARTILLIER Antoine M. LAGALISSE Clément
et Mme RAPIN Christiane.

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme LOUBET Chantal a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe
Mme NEYROUD Michèle a donné pouvoir à Mme VULLIEZ Madeleine
Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie
M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. COCHARD Fabien

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme BERTHOLON Stéphanie

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 1^{er} octobre 2024 adopté à l'unanimité.**

FINANCES

**Information : Situation budgétaire et financière
de la commune au 12 novembre 2024**

Document présenté en séance.

**Délibération - Décision modificative n°3
Programme SYANE GER 2021**

Il convient de procéder à une décision modificative sur le budget principal afin de prendre en compte la participation du SYANE dans le programme GER 2021 dont le détail est exposé ci-après :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n°3

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21538 : Autres réseaux	0.00 €	63 999.49 €	0.00 €	0.00 €
R-13258 : Subv. non transf. Autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	63 999.49 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	63 999.49 €	0.00 €	63 999.49 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	63 999.49 €	0.00 €	63 999.49 €
Total Général		63 999.49 €		63 999.49 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de décision modificative,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Délibération - Plan de financement

Subvention LEADER pour la construction d'un groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Ballaison a sollicité une subvention au programme LEADER du groupe d'action locale du Nord des Alpes pour venir aider le financement de la construction du nouveau groupe scolaire dans le cadre de l'AAP « contribuer à la qualité de vie et l'attractivité des centres-bourgs ».

Les dépenses présentées dans le cadre de cette demande de subvention LEADER 2023-2027 correspondent au lot n°7 : Menuiseries extérieures avec un montant prévisionnel de 309 810,00 euros HT.

Le plafond des dépenses éligibles dans l'AAP LEADER 2023-27 « contribuer à la qualité et l'attractivité des centres-bourgs (501-AURGAL008-FA1-AAP1) » est de 100 000,00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE SOLLICITER pour le financement du lot n°7 - Menuiseries extérieures dans le cadre du projet de construction du nouveau groupe scolaire de la commune de Ballaison, les subventions suivantes :

- L'Europe, fonds FEADER, au titre du programme LEADER du Nord des Alpes 2023-2027 pour un montant de 64 000,00 € (20,65 % du montant total, soit 64% du montant éligible plafonné)

- La Région dans le cadre du « contrat Région » qui a attribué une subvention au projet à hauteur de 13%, soit un montant de 13 000,00 € sur l'assiette d'éligibilité du LEADER.

- D'ASSURER, en conséquence, l'autofinancement à hauteur de 229 810,00 €, soit :

- Le co-financement public national appelant du FEADER pour un montant de 3 000,00 €,

- L'autofinancement stricto sensu pour un montant de 226 810,00 €,

Dans le cas où l'aide FEADER prévisionnelle, initialement présentée, engendrerait la nécessité administrative d'augmenter le montant d'autofinancement sur ce projet, le Conseil Municipal décide d'adapter systématiquement la prise en charge de l'autofinancement.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées au dossier.

Information - Présentation du projet au SIAC Subvention LEADER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet du groupe scolaire a été présenté au SIAC devant un jury composé d'élus locaux et d'acteurs économiques, par Mesdames Neyroud et Seydoux, mercredi 6 novembre.

L'avis du jury sera transmis à la commission du SIAC, qui se prononcera en fin d'année pour valider ou refuser la demande de subvention, d'un montant maximum de 64 000 €.

Délibération – Plan de financement du SYANE Programme GER 2025

Monsieur le Maire, expose que, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2025, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération suivante : Travaux de Gros Entretien Reconstruction, figurant sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à 147 572,82 € TTC,

Avec une participation financière communale s'élevant à : 86 477,67 € TTC,

Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 4 427,18 € TTC.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il est demandé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée,
- DE S'ENGAGER à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 147 572,82 € TTC, avec une participation financière communale s'élevant à : 86 477,67 € TTC et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 4 427,18 € TTC,
- S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 3 541,74 € TTC après la réception par le Syane de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 69 182,14 € TTC.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

La cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur le Maire, des adjoints, des conseillers municipaux mais également de Mme Anne-Cécile VIOLLAND, députée de la 5^e circonscription, de Monsieur Serge DELSANTE, Conseiller régional, de Monsieur Joël BAUD-GRASSET, Conseiller départemental, du CAUE, des enseignants de l'école et des habitants de la commune.

RESSOURCES HUMAINES

Information sur le personnel communal

Une nouvelle secrétaire d'accueil a été recrutée à compter du 2 décembre. Un accompagnement avec l'agent actuellement en poste sera réalisé jusqu'à la fin de l'année afin de visualiser l'ensemble des missions qu'elle aura à sa charge.

Un recrutement est actuellement en cours afin de pourvoir au poste d'agent de restauration de cantine et d'entretien des locaux, à compter de janvier 2025.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Information sur les activités de la Pérés'cool

Le thème des vacances de Toussaint était « le monde du livre ». Les enfants ont participé à plusieurs activités :

- Lecture de contes à la bibliothèque,
- Intervention de Thonon Agglomération sur 2 matinées au sujet de la prévention routière,
- Journée Halloween : les enfants, tous déguisés sont allés dans les différents commerces de Ballaison pour récupérer des bonbons (fournis au préalable par la Pérés'cool),
- Spectacle « Léo » et ateliers à la MAL dans le cadre du Festival des P'tits Malins.

Durant cette première période de l'année, les enfants ont pu découvrir des artisans et commerçants de Ballaison, chaque mercredi :

- Visite et dégustation à la Framboiseraie,
 - Visite et dégustation à la Ferme des Peupliers,
 - Visite et dégustation à la Mère Gaud,
 - Intervention de M. Kaminsky, apiculteur, à la Pérés'cool,
- Ils ont également pu participer à différentes activités sportives, en collaboration avec le FC Ballaison.

MARCHÉS PUBLICS

Information – Avancée de la construction du groupe scolaire

Réunion du 7 novembre – Cabinet Brenas/Doucerein

Une réunion s'est tenue en présence du Cabinet Brenas Doucerain, architecte du projet du groupe scolaire, de l'économiste, de Monsieur le Maire et des adjoints.

Plusieurs points ont été exposés : les menuiseries extérieures, la façade sud en bois, l'entretien à prévoir, les différents matériaux (sol, isolation ...), le calendrier, les aménagements extérieurs ...

Plusieurs réunions thématiques sont prévues en 2025

- 30 janvier : teintes extérieures (toiture, store, menuiserie ...),
- 13 février : aménagement cuisine,
- 20 février : teintes intérieures (plafond, sol, peintures ...),
- Mai : aménagement des cours et du parvis.

Pose de la 1^{ère} pierre du groupe scolaire – 24 octobre

La 1^{ère} pierre du groupe scolaire a été posée le 24 octobre dernier, marquant une étape importante dans la construction du nouveau groupe scolaire.

AFFAIRES JURIDIQUES

Information – Ordonnance du 25 octobre 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une ordonnance du tribunal administratif de Grenoble a été rendue le 25 octobre dernier prenant acte du désistement de la requête en annulation du permis de construire du groupe scolaire au motif que les requérants n'ont pas confirmé le maintien de cette dernière.

Les juges ont également précisé que les conclusions de la commune tendant à la condamnation des requérants au paiement des frais de justice sont rejetées.

Les requérants disposent de 2 mois pour faire appel de cette décision.

Information – Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 1^{er} octobre 2024

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME

Déclarations préalables

- Dépôt le 08/10/2024 : DP 74 025 24 B0062 : Mme DOS SANTOS Stéphanie, lieu-dit : « Derbet », zone AX1. Réalisation d'une piscine enterrée. Arrêté d'opposition émis le 24/10/2024. Motif : Zone AX1 du PLUI -HM n'autorisant pas les piscines.
- Dépôt le 01/10/2024 : DP 74 025 24 B0063 : M. CHONG Patrick, lieu-dit : « Le Quart », zone Ud. Réalisation d'une pergola bioclimatique. Arrêté de non opposition émis le 14/10/2024.
- Dépôt le 18/10/2024 : DP 74 025 24 B0065 : M. HASTIE Allan, lieu-dit : « Peuteys ». Modification de plusieurs ouvertures en façades : transformation en baies vitrées ou agrandissement de fenêtres. Arrêté de non opposition émis le 07/11/2024.

2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME

Permis de construire

- Dépôt le 11/06/2024 : PC 74 025 24 B0007 : M. RUSU Ciprian, lieu-dit : « La Caserne », zone Ud. Réfection de la toiture et installation de velux, isolation thermique, modification et création de percements, fermeture d'un balcon par une véranda.. Arrêté de refus émis le 06/11/2024. (Les places de stationnement ne sont pas conformes le long du chemin de la Caserne).

Permis de démolir

- Dépôt le 30/08/2024 : PD 74 025 24 B0002 : M. COCHARD Stéphane, lieu-dit : « Le Veigeret », zone Uh du PLUi. Démolition des 2 murs de façade d'un bâtiment. Arrêté d'accord émis le 08/10/2024.

Déclarations préalables (dossiers instruits par la commune)

- Dépôt le 30/08/2024 : DP 74 025 24 B0056 : M. COCHARD Stéphane, lieu-dit : « Le Veigeret », zone Uh du PLUi. Réalisation d'un escalier pour accès à la cour intérieure. Arrêté de non opposition émis le 08/10/2024.
- Dépôt le 29/08/2024 : DP 74 025 24 B0058 : M. GAVARD Nicolas, lieu-dit : « Les Esserts », zone Ud du PLUi. Remplacement d'une clôture existante. Arrêté de non opposition émis le 11/10/2024.
- Dépôt le 25/09/2024 : DP 74 025 24 B0061 : MUM'ART STUDIO, Mme COURTEUX-FOUZARI Emilie, lieu-dit : « Tennebrey », zone Uh et Ud du PLUi. Changement de destination d'un atelier de coiffure ayant fait l'objet d'une DP 74 025 22 B0065 et d'une AT 74 025 22 B0001, en habitation. Arrêté de non opposition émis le 21/10/2024.

Information – Gestion des déchets – Arales

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir été alerté par un habitant de l'état déplorable des bacs à déchets situés au niveau du point PAV des Arales.

Thonon agglomération, compétent en la matière a été informé de la situation. Les bacs ont été vidés et remis à leur place initiale. Les services de Thonon Agglomération ont pris contact avec les habitants concernés pour les informer sur ces désagréments et leur demander d'être vigilants pour que cette situation ne se reproduise pas.

Déversement de déchets à la Tuilière par la société Icart Procédure administrative

Suite à plusieurs signalements d'habitants de la Tuilière, de dépôts de déchets variés, par la société ICART, dans une zone humide sur un terrain lui appartenant, les services eau-environnement de la préfecture ont été mandatés pour constater les faits.

Après constatation, les services de la préfecture ont transmis un

rapport de manquement administratif puis une mise en demeure de supprimer les remblais et de fournir les bilans d'activité. A défaut de transmission de ces éléments et de la remise en état du terrain, une procédure de suppression d'agrément de vidangeur sera engagée.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie a eu lieu, le lundi 11 novembre à 11h devant le monument aux morts, suivie d'un verre de l'amitié dans la salle du Conseil municipal.

La flamme du soldat inconnu, récupérée quelques jours avant par le correspondant défense, a été déposée devant le monument aux morts. Les enfants de l'école ont chanté la Marseillaise et ont fabriqué des bleuets distribués à l'assemblée.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION JEUNESSE ET ÉCOLE

- Monsieur le Maire questionne l'assemblée sur l'opportunité et la volonté des conseillers à créer un nouveau conseil des jeunes. Après discussion, la question sera tranchée lors du prochain Conseil municipal.
- Conseil d'école : Il s'est déroulé le 5 novembre dernier et a été l'occasion d'évoquer les effectifs (171 élèves). La rétrospective des actions réalisées lors du 1^{er} trimestre, les actions à venir, les demandes de l'école à la mairie, des remarques au sujet du fonctionnement du Pêris'cool et le don d'ordinateurs par l'école hôtelière pour remplacer les anciens (information de ce don lors du Conseil d'école).

COMMISSION ENVIRONNEMENT

La commission environnement a détaillé le programme prévisionnel de la fête de la nature. Il s'agira d'une journée entière dédiée à l'environnement avec la participation de l'ASLB pour une activité, du Sou des écoles pour la communication et la buvette ainsi que plusieurs activités animées par des intervenants extérieurs et les membres de la commission environnement (écoute des chants d'oiseaux, visite du jardin partagé, cuisine végétale locale ...).

Après discussion, il a été décidé que la fête de la nature se déroulera le dimanche 18 mai avec les animations précitées et d'autres encore à planifier.

La commune valide la diffusion du film vert et son financement. En revanche, l'animation portant sur la fabrication d'hôtel à insectes pour un montant de 400 € est refusée. Le repas des intervenants sera assuré par le Sou des écoles.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

Une communication va être envoyée aux associations pour qu'ils préparent et envoient leurs articles pour le prochain écho.

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

Le carrefour route des bois/route direction Brens est à présent fermé par des rochers.

Ligne P - Réponse à la demande de passage le matin/jour à la Tuilière

Suite à la demande d'un conseiller au sujet de la liaison Bons/Douvaine, Thonon agglomération a informé la commune que la desserte de la Tuilière était un décrochage scolaire réalisé une fois le matin et une fois le soir.

Il ne souhaite pas faire plus de 2 décrochages à la Tuilière en raison de l'étude de structure du pont.

Bourse - Permis de conduire

Pour information, une bourse au permis de conduire d'un montant de 600 € a été allouée à un jeune habitant de la commune. L'obtention de ces bourses est encadrée par plusieurs critères comme le lieu de résidence, l'âge ... En contrepartie, le jeune s'engage à des actions citoyennes pour une durée de 12h.

Tableau d'analyse de la qualité de l'eau

Les résultats d'analyses du réseau de distribution d'eau de la commune sont transmis pour information aux Conseillers. Une copie sera également affichée en mairie.

Mesures de la qualité de l'air**Etude d'impact pour le projet de l'autoroute A412**

La société EVADIES va installer des boîtiers sur trois candélabres de la commune afin d'effectuer des mesures de la qualité de l'air. Ces mesures sont demandées dans le cadre de l'étude d'impact du projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains (A412). Les balises resteront un mois et une nouvelle mesure est prévue au printemps.

Dossier Art et culture

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande d'aide exceptionnelle de l'association Art et Culture qui gère les Granges de Servettes. Cette aide permettrait d'aider la réalisation et la diffusion d'un livre sur l'artiste Albert Januarius di Decarli, qui a laissé sa trace dans le patrimoine local notamment à Ballaisson en réalisant les vitraux de l'Eglise. Après discussion, une délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde concernant les risques majeurs**(inondations, séismes, mouvements de terrains)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un plan intercommunal de sauvegarde va être élaboré d'ici la fin de l'année 2025.

Ce plan intercommunal se fonde sur les plans de sauvegarde des communes. Des COPIL et COTECH seront organisés l'année prochaine.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le 10 décembre 2024.

Clôture de la séance à 22 h.

La secrétaire de séance

Stéphanie BERTHOLON

Le Maire

Christophe SONGEON

*Toute l'équipe municipale
vous souhaite
de très bonnes fêtes de fin d'année !*

**CONTACTS**

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaisson.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaisson.fr

Site internet : www.ballaisson.fr - **Facebook :** www.facebook.com/Ballaisson - **Application mobile :** Cityall